


SARL 2BPR

33 ZA LA HAUTE BEDOULE

13240 SEPTEMES LES VALLONS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

- Bilan actif-passif

*certifié conforme à l'original.
le gérant*


EMMANUELLE BERTIN

33 AVENUE DES CALANQUES

13260 CASSIS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	61 786	61 786	1	1			
	Fonds commercial (1)	50 000		50 000	50 000			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	457 150	234 847	222 303	245 836	23 533	9.57	
	Autres immobilisations corporelles	224 576	108 718	115 857	75 741	40 116	52.96	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	22 370		22 370	22 340	30	0.13		
Total II	815 882	405 351	410 531	393 918	16 613	4.22		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	63 800		63 800	59 250	4 550	7.68	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services	5 243		5 243	13 204	7 961	60.29	
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	680 273	57 064	623 209	479 049	144 160	30.09	
	Autres créances	258 488		258 488	363 419	104 931	28.87	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	161 704		161 704	101 451	60 253	59.39		
Charges constatées d'avance (3)	23 155		23 155	30 925	7 770	25.13		
Total III	1 192 663	57 064	1 135 599	1 047 298	88 301	8.43		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 008 545	462 416	1 546 130	1 441 215	104 914	7.28		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

22 370

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	158 206	158 206		
	Report à nouveau	219 178	371 367	152 189	40.98
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	240 736	152 189	88 547	58.18
Subventions d'investissement	230 164	309 044	78 880	25.52	
Provisions réglementées					
Total I	519 928	358 072	161 856	45.20	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	25 975		25 975	
	Provisions pour charges				
	Total III	25 975		25 975	
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	246 127	379 561	133 433	35.15
	Concours bancaires courants	291	959	668	69.70
	Emprunts et dettes financières diverses	51	51		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 251	13 456	12 205	90.70
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 593	302 726	63 867	21.10
	Dettes fiscales et sociales	362 969	366 432	3 463	0.95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	22 944	19 959	2 985	14.96	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 000 227	1 083 143	82 917	7.66
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 546 130	1 441 215	104 914	7.28

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

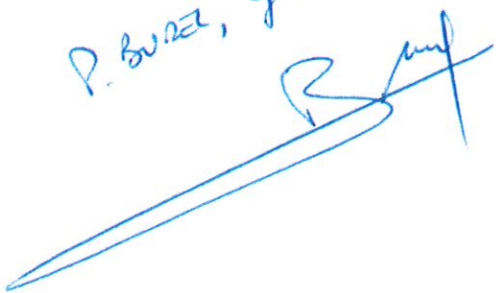
918 411

882 232

SARL 2BPR

33 ZA LA HAUTE BEDOULE

13240 SEPTEMES LES VALLONS

Certifié conforme à l'original.
P. BURZ, gérant


ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

P.B.

EMMANUELLE BERTIN
33 AVENUE DES CALANQUES

13260 CASSIS

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 546 129.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 656 754.75 Euros et dégagant un bénéfice de 240 736.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 786		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	451 296		7 664
Installations générales agencements aménagements divers	27 482		
Matériel de transport	7 458		48 250
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	134 707		6 679
TOTAL	620 943		62 593
Prêts, autres immobilisations financières	22 340		30
TOTAL	22 340		30
TOTAL GENERAL	755 070		62 623

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			111 786	111 786
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 810	457 150	457 150
Installations générales agencements aménagements divers			27 482	27 482
Matériel de transport			55 708	55 708
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			141 386	141 386
TOTAL		1 810	681 727	681 727
Prêts, autres immobilisations financières			22 370	22 370
TOTAL			22 370	22 370
TOTAL GENERAL		1 810	815 883	815 883

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	61 786			61 786
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	205 460	29 538	151	234 847
Installations générales agencements aménagements divers	4 811	2 032		6 843
Matériel de transport	7 296	2 961		10 256
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	81 798	9 820		91 619
TOTAL	299 365	44 351	151	343 565
TOTAL GENERAL	361 152	44 351	151	405 352

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	29 538				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 032				
Matériel de transport	2 961				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 820				
TOTAL	44 351				
TOTAL GENERAL	44 351				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		25 975			25 975
TOTAL		25 975			25 975

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	37 841	19 576	353		57 064
TOTAL	37 841	19 576	353		57 064
TOTAL GENERAL	37 841	45 551	353		83 039
Dont dotations et reprises d'exploitation		45 551	353		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	22 370	22 370	
Clients douteux ou litigieux	99 322	99 322	
Autres créances clients	580 951	580 951	
Personnel et comptes rattachés	1 373	1 373	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 037	2 037	
Taxe sur la valeur ajoutée	89 560	89 560	
Divers état et autres collectivités publiques	161 000	161 000	
Débiteurs divers	4 517	4 517	
Charges constatées d'avance	23 155	23 155	
TOTAL	984 286	984 286	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	291	291		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	246 127	164 311	81 816	
Fournisseurs et comptes rattachés	366 593	366 593		
Personnel et comptes rattachés	31 644	31 644		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 920	60 920		
Taxe sur la valeur ajoutée	263 890	263 890		
Autres impôts taxes et assimilés	6 515	6 515		
Groupe et associés	51	51		
Autres dettes	22 944	22 944		
TOTAL	998 976	917 160	81 816	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	48 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	181 433			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	400.0000	250			250

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 155
Total	23 155

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			524 437		524 437
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			11 739		11 739
- dotations de l'exercice			13 954		13 954
Total			25 693		25 693
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			11 628		11 628
- exercice			17 115		17 115
Total			28 743		28 743
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			87 291		87 291
- entre 1 et 5 ans			334 183		334 183
- à plus de 5 ans			146 795		146 795
Total			568 269		568 269
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			404 108		404 108
- entre 1 et 5 ans			130 908		130 908
- à plus de 5 ans			62 608		62 608
Total			597 624		597 624
Montant en charge sur l'exercice			17 115		17 115

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le 09/06/2025
BUREL PIERRE GERANT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Burel', written over a horizontal line.

2BPR
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
33 ZA La Haute Bédoule
13240 SEPTEMES LES VALLONS

N° RCS AIX-EN-PROVENCE : 510 691 538

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU LUNDI 9 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Résultat : bénéfice de 240 736 euros

Proposition d'affectation :

- Report à nouveau : 219 178 Euros
- Autres réserves : 21 558 Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 240 736 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau 219 178 Euros
- Autres réserves 21 558 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 100 000 Euros
- Réserve légale : 10 000 Euros
- Autres réserves : 179 764 Euros
- Report à nouveau : 0 Euros

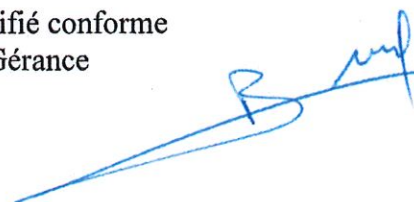
- Situation nette : 289 764 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 9 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



2BPR
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
33 ZA La Haute Bédoule
13240 SEPTEMES LES VALLONS

N° RCS AIX-EN-PROVENCE : 510 691 538

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU LUNDI 9 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le neuf juin,
A 14 heures 30,

Les associés de la société 2BPR, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 400 parts de 250 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 33 ZA La Haute Bédoule – 13240 SEPTEMES LES VALLONS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Pierre BUREL, demeurant : 8 Lot Les Giboux – 13120 GARDANNE, propriétaire de :	200 parts sociales
Monsieur Roland BUREL, demeurant : Chemin de la Roque, 13109 SIMIANE COLLONGUE, propriétaire de :	200 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre BUREL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

P.B.
1
RB

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

RB² P.B.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 240 736 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau 219 178 Euros
- Autres réserves 21 558 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 100 000 Euros
- Réserve légale : 10 000 Euros
- Autres réserves : 179 764 Euros
- Report à nouveau : 0 Euros

- Situation nette : 289 764 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Pierre BUREL n'a pas perçu de rémunération pour ses fonctions de gérant, au cours de l'exercice 2024.

La gérance pourra en outre prétendre, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RB P.B.
3

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

TZB P.B.